

INSCRIPTION A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Pour vous positionner sur une session, connectez-vous au site :

<http://carnet.fdc66.fr/Permis>

, remplissez en ligne les éléments de votre identité puis éditez le cerfa d'inscription qu'il faudra ensuite nous retourner dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives demandées.

Le coût pour un majeur est de 96 € ; 81 € pour un mineur.

Toute personne habitant un autre département verra le tarif majoré de 50 €.

QUELQUES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE PERMIS...

L'examen du permis de chasser est organisé, pour le compte de l'Etat, par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, avec le concours des Fédérations Départementales des Chasseurs.

Tout candidat doit s'inscrire auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs et suivre des séances obligatoires de formations théorique et pratique, avant de passer l'examen du permis de chasser.

A partir de quel âge ?

Le candidat doit avoir 15 ans révolus le jour de l'examen du permis de chasser et ne pourra obtenir son permis définitif (titre permanent) qu'à la date anniversaire de ses 16 ans.

Comment se déroule l'examen du permis de chasser ?

Nouvelle organisation à compter du 1^{er} janvier 2014.

En effet, l'examen unique du permis de chasser, se compose dorénavant de 5 ateliers, les quatre premiers correspondant à la pratique, le dernier à la théorie.

L'examen est noté sur 31 points : 21 points répartis sur les quatre premiers ateliers pratiques et 10 points pour l'atelier théorique comportant une question éliminatoire portant uniquement sur la sécurité.

Les candidats pour être reçus à cet examen devront avoir obtenu la note minimum de 25 points sur 31 (barème unique), avoir répondu à la question éliminatoire et ne pas avoir eu de comportement éliminatoire lors de la réalisation des exercices.

AIDE A LA PREPARATION A L'EXAMEN...

Un travail personnel est demandé au candidat pour la préparation de la partie théorique de son examen. A cet effet la Fédération fournit, pour toute inscription, le livre de préparation officielle aux questions du permis de chasser, support indispensable pour la réussite de l'examen théorique.

En complément, nous recommandons un entraînement à cette épreuve en répondant à des QCM sur le site www.fdc66.fr, rubrique « Formations » « Permis de chasser » « [Testez en ligne vos connaissances](#) ».

Existent en outre (facultatif) : un DVD Théorique (coût 20 €) et un DVD Pratique (15 €).

Le DVD pratique présente en moins d'une heure les armes, les gestes et le parcours pratique de l'examen [~~✕~~ ce produit est momentanément indisponible !].

Les contenus du livre et du DVD théorique sont équivalents : cours en 150 pages ou 2h30 et questions/réponses d'entraînement sur les thèmes figurant au programme de l'examen : organisation de la chasse, législation, armes et munitions, sécurité, modes de chasse, chiens et espèces.

IMPORTANT : Le matériel d'étude, gratuit ou payant, ne vous sera pas adressé par voie postale.

Pour les personnes ayant transmis leur dossier d'inscription et règlement par courrier, il est à récupérer directement à la Fédération des Chasseurs ou sera sinon remis le jour de la 1^{ère} formation. Pour vous permettre de commencer au plus tôt à réviser, privilégiez de venir avant cette échéance.

Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales

47 avenue Giraudoux – BP 91021 – 66101 PERPIGNAN Cedex

☎ : 04.68.08.21.41 – Fax : 04.68.08.21.42 – Email : fdc66@fdc66.fr